

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 29 juillet 2022
Convocation faite
Le 20 juillet 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 26 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi vingt-six juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOITTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{mes} Mireille LARCHER (représentant M. Pascal GILLAUX), Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Pascal GILLAUX (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{me} Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOITTE), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M. Jean GUION), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

**2022-07-152 Labellisation du sentier du Mont d'Hairs en Sentier
Touristique d'Intérêt Communautaire (STIC) (annexes)**

Vu la demande de la ville de GIVET du 7 avril 2022 visant à la labellisation du sentier du Mont d'Haus en Sentier Touristique d'Intérêt Communautaire (STIC),

Considérant que le sentier du Mont d'Haus, circuit de 4 kms environ, dispose d'un statut particulier puisqu'il est localisé en grande partie sur le territoire de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Pointe Givet, gérée par l'ONF et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne,

Considérant qu'au regard de ce statut particulier, il apparaît nécessaire de clarifier les responsabilités de chacun des intervenants sur ce sentier, via une convention à rédiger avec les gestionnaires, notamment de la Réserve Nationale Naturelle,

Considérant que ce sentier remplit l'ensemble des critères prévalant au classement en Sentier Touristique d'Intérêt Communautaire (statut, revêtement, connexion au réseau existant, intérêt patrimonial ou paysager, etc.),

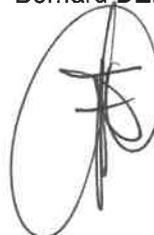
Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission Tourisme, réunie le 10 mai 2022,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

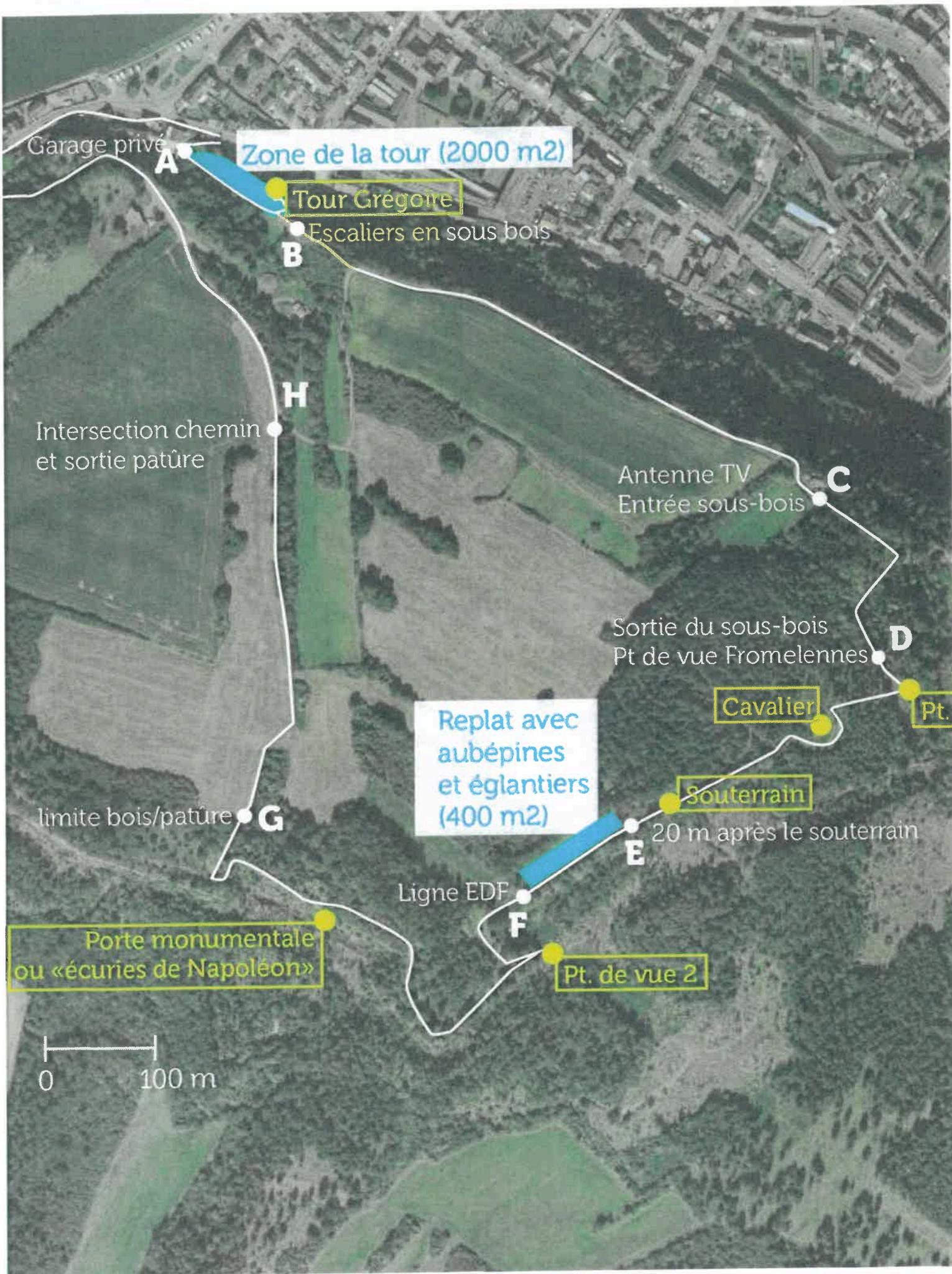
- * **décide** de labelliser le sentier du Mont d'Haus à GIVET, défini sur le plan annexé, et de l'ajouter à la liste des STIC,
- * **décide** d'en assurer l'entretien à compter du 01 janvier 2023, dans la limite de la bande de cheminement,
- * **décide** d'établir une convention avec les gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de GIVET afin de déterminer, précisément, les responsabilités de chacun des intervenants sur ce STIC,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document relatif à la concrétisation de cette décision.

Pour extrait conforme
Le Président

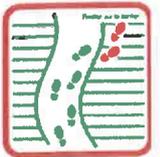
Bernard DEKENS



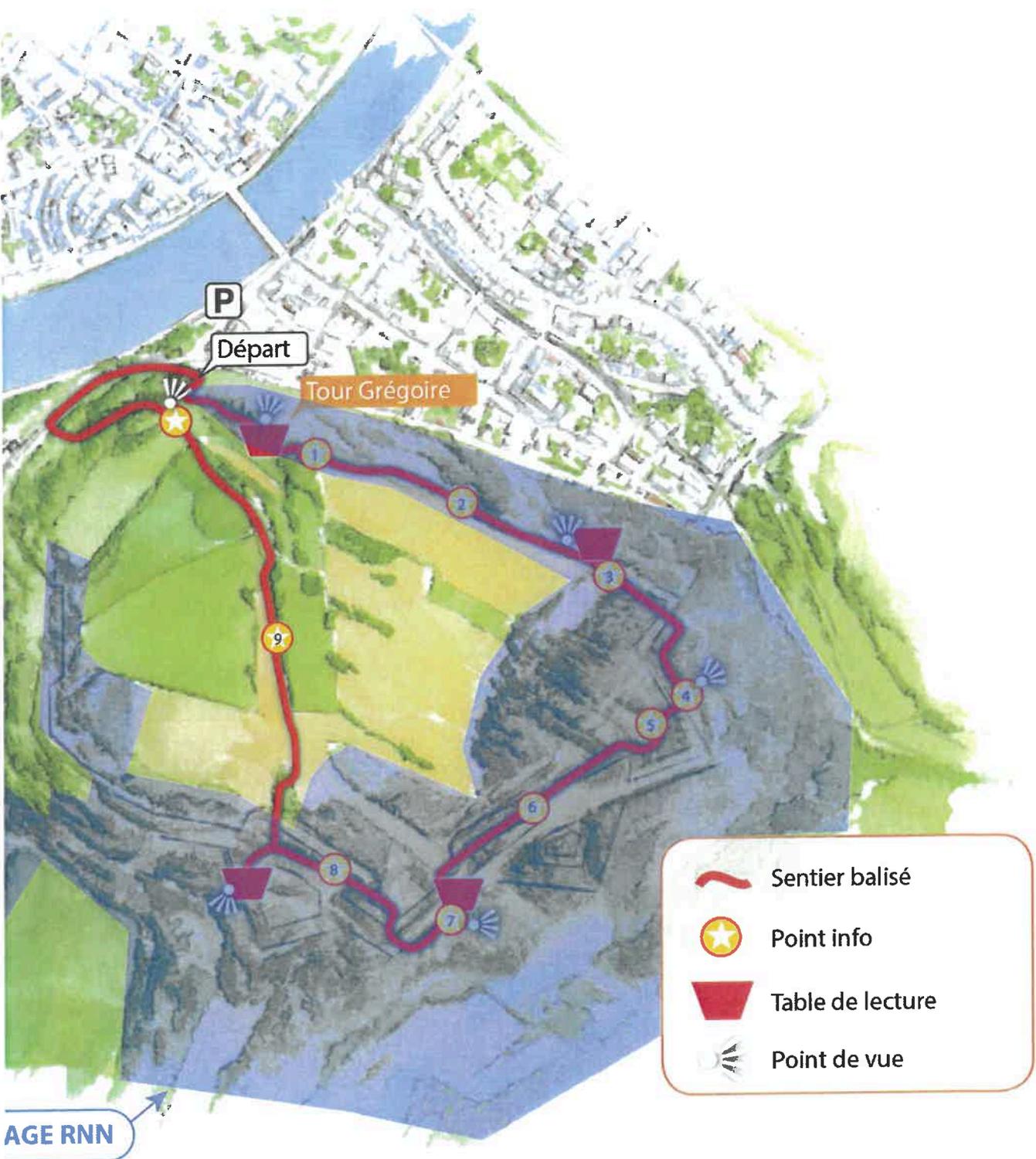
Carte de localisation des différents secteurs d'entretien du sentier du Mont d'Hauris - Marché d'insertion 2021 - 2022



Règlement
Réserve I
Natio



DZcnet ministŽriel n



- Sentier balisé
- Point info
- Table de lecture
- Point de vue

AGE RNN